

FORUMS POUR L'ENTOURAGE

MON PÈRE EST ALCOOLIQUE, SVP LISEZ MOI...

Par **Profil supprimé** Posté le 29/09/2015 à 08h01

Bonjour,

J'ai 19 ans mon frère en a 16. Notre père est alcoolique depuis des années maintenant. Mes parents ont divorcés depuis longtemps, et nous sommes restés chez notre père. Il boit plusieurs bouteilles par jour, à vrai dire, il ne tourne qu'à l'alcool (il ne mange plus). Et a tenté plusieurs fois de se suicider.

Aujourd'hui, je suis en études supérieures et absente de la maison, et c'est de pire en pire, car en plus de l'alcoolisme il est dépressif, donc il mélange les anti-dépresseurs avec l'alcool... De plus il ne veut plus rien faire, pour le citer il "se laisse mourir". Mon frère et ma belle-mère s'occupe de lui, mais cette dernière le quitte et dans un mois lui et mon frère doivent donc être parti de la maison. Mais sans travail et sans volonté, mon père n'entreprend aucune démarche pour retrouver un logement, et celui-ci ne me laisse pas l'aider me reprochant d'être partie.

Cette année il a fait 4 cures de désintoxication, mais ce n'est jamais lui qui le voulait, ce sont les pompiers (plusieurs fois appelés par nous-mêmes) qui l'amenaient se faire hospitaliser. Mais à chaque fois il a rechuter, et désormais il n'a plus envie de rien. La semaine dernière pour l'empêcher de se tuer, mon frère a du utiliser la force, il ne l'a pas frappé mais il a du le plaquer au sol afin qu'il ne puisse pas se tuer.

Je me sens tellement impuissante, on lui parle mais il ne veut plus rien entendre, il a dit qu'il attendait la mort... Je ne sais plus qui contacter ou que faire pour l'aider, nous lui parlons mais en vain... Il dit que quand on appelle les pompiers, ou quand il se fait hospitaliser c'est à cause de nous, qu'on lui fait (pardonnez moi l'expression) "des coups de pute"...

Voilà je suis impuissante face à tout ça, je suis perdue.. Merci pour vos futurs conseils...

3 RÉPONSES

Profil supprimé - 29/09/2015 à 12h36

Malheureusement tu ne peux rien faire sinon lui dire que tu l'aimes et le placer contre sa volonté dans le circuit médical avec cure et séjour en centre de repos. S'il a le déclic tant mieux il pourra s'en remettre sinon il continuera.

Je suis fille de et soeur de, mon père en est décédé il y a peu, ma mère est entrain de replonger et je suis aussi impuissante que toi. Je crois qu'on ne peut pas agir contre la volonté de ses proches, ça ne marche pas, il faut que la décision vienne de la personne elle-même. Donc nous on subi ou on fuit.

As-tu essayer d'accompagner ton père a une réunion des AA? Peut-être il rencontrera du soutien moral là-bas...

Bon courage, c'est un long chemin douloureux

Profil supprimé - 29/09/2015 à 20h09

Merci de ta réponse Odette. Je suis tellement désolée pour ce qui vous arrive à toi et ta famille...

Il ne veut pas aller en cure car cette année il a été 4 fois et à chaque fois il a rechuté, donc même si on veut l'aider il refuse, et si on appelle les pompiers quand il est trop saoul ou trop dangereux il ne reste que 24h...

Je voudrais vraiment l'aider, je fais du droit, et je sais que je peut demander à le mettre sous tutelle ou curatelle, mais mon frère (vivant avec mon père) ne veut pas car il ne veut pas vivre une procédure, et que les services sociaux s'en mêlent (sans doute a t-il une mauvaise image).

Il ne veut pas enfin il ne veut plus aller aux AA et le peu où il y allait il ne voulait pas de nous "dans ses pattes", ni chez sa psy pour son suivi après cure. Mais ce que je trouve vraiment triste c'est que la psy se fout du fait qu'il ne suive pas ses rdv...

Bon courage à toi et sa famille dans ce dure combat... Je pense que ce long chemin durera malheureusement toute une vie, car de cette maladie on ne peut pas guérir, ce sera une lutte permanente...

Moderateur - 30/09/2015 à 17h13

Bonjour détresse-océane,

J'aimerais comprendre ce que vous appelez "cure" ? Combien de temps ont-elles durées ? J'ai l'impression qu'il s'agit d'une succession d'hospitalisations d'office en hôpital psychiatrique à cause de ses pensées suicidaires où, du fait qu'il ne peut plus boire, il aurait été peut-être sevré de facto mais sans avoir jamais eu l'intention lui-même de s'en sortir. Cela serait très différent d'une "cure" d'un mois où il ferait un sevrage et où on l'aiderait à consolider son sevrage. Par ailleurs dans quel cadre voit-il sa "psy" ? S'agit-il d'une psychiatre qui lui fait des ordonnances d'anti-dépresseurs ou d'une psychologue qui l'écoute aussi ? Intervient-elle dans le cadre d'une prise en charge dans un centre ou est-ce quelqu'un que votre père voit en ville ?

Vous parlez de votre père mais où est votre mère ? Vous parlez d'une séparation il y a longtemps et vous êtes restés chez votre père malgré son alcoolisme. Pourquoi cela ? Y a-t-il un lien entre cette séparation et son alcoolisme ?

Je vous recommande par ailleurs, à votre frère et vous-même, de vous adresser à la ligne d'écoute de l'Unafam (<http://www.unafam.org/>)

) qui aide les familles de personnes souffrant de troubles psychiques : 01 42 63 03 03. En parler ça aide et bien entendu notre ligne "Alcool info service" est aussi à votre disposition : 0 980 980 930.

Le mettre sous tutelle ou curatelle n'empêcherait pas son alcoolisme ou ses tentatives de suicide. Néanmoins, s'il se laisse complètement aller au point de compromettre son patrimoine, de ne plus payer ses factures et autres impôts et de ne plus faire les démarches pour "vivre" cela est nécessaire sous peine qu'il aille au devant de plus grands ennuis encore. Il y aura effectivement une évaluation sociale mais la décision est judiciaire et est prononcée dans l'intérêt de votre père et de votre famille.

Enfin, ne culpabilisez pas, malgré ce que dit votre père, d'appeler les pompiers ou la police en cas de danger et d'urgence. C'est ce qu'il faut faire et il n'y a que cela à faire quand la situation est incontrôlable.

Bon courage,

le modérateur.
